

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2025 MX SOLO / SIDE-CAR / QUAD

27 JAN. 2025



MOTO-CLUB : MC Pays de St Marcellin

E-MAIL : caillat.jp@free.fr

TÉLÉPHONE : 0612229840

ORGANISATEUR TECHNIQUE : Ligue Motocycliste Auvergne Rhone Alpes

N° D'ÉPREUVE FFM : 123

DATE : 25 mai 2025

LIEU : St Vérand 38160

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course -----	Mr DUVERT Philippe	Licence : 214674
Président du Jury ou Arbitre* -----	Me DUVERT Sylvie	Licence : 244014
Membre du Jury -----	Mr MARCAIS Vincent	Licence : 016398
Membre du Jury -----	Mr CAILLAT Jean Pascal	Licence : 031733
Commissaire technique responsable -	Mr ARRAZON Ludovic	Licence : 038083
Responsable du chronométrage -----	Me PERRET Bénédicte	Licence : 263476

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉES	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
50	6	8	50	
65	7	11	65	
125	13		125	
MX2	15		250	
MX1	15		450	

ARTICLE 4 / CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa(ses) machine(s) ;
- son équipement : **obligatoires** : casque homologué aux normes FIM, vêtement de protection, pantalon, gants, bottes de cuir, **fortement recommandés** : protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 / RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 / MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **Doc CREPIN François**

Nombre de secouristes **10**

Hôpital le plus proche **Romans (26)**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) **25mn**

ARTICLE 7 / LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **La Feuilletere**

Adresse **38160 St Vérand**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1km 800**

Largeur minimum de la piste **6m**

Largeur de la grille **40m**

Longueur de la ligne droite de départ **80m**

Nombre d'OCP*

**Officiels Commissaires de Piste*

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : **45.**

En manche : **45.**

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :

Pendant les essais : ...

En manche : ...



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE :

MC Pays de St Marcellin

VISA DE LA LIGUE

DATE :

2 9 JAN. 2025

LIGUE MOTOCYCLISTE

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
 Z.A. 16 Chemin de l'Île Neuve
 26600 LA ROCHE DE GLUN
 Tel : 04 75 55 22 50

VISA DE LA FFM

DATE :

NUMÉRO :

**sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve*

MOTO-CLUB : MC Pays de St Marcellin

DATE: 25 Mai 2025

LIEU: St Vérant (38)

<i>HEURE</i>	<i>DEROULEMENT</i>		<i>CATEGORIE (S)</i>	<i>DURÉE</i>
Samedi 24 16H30/19H30	Contrôles administratifs	▼	Toutes	3H
Samedi 24 16H30/19H30	Contrôles techniques	▼	Toutes	3H
Dimanche 25 6H30/8H00	Contrôles administratifs	▼	Toutes	1H30
Dimanche 25 6H30/8H00	Contrôles techniques	▼	Toutes	1H30

MOTOCROSS

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

MOTO-CLUB : MC Pays de St Marcellin

DATE : 25 Mai 2025

LIEU : St Vérand (38)



HEURE	DEROULEMENT	CATEGORIE (S)	DURÉE
8H00/8H10	Essais Libres	MX2A	10'
8H13/8H23	Essais Libres	MX1	10'
8H26/8H36	Essais Libres	125	10'
8H39/8H49	Essais Libres	MX2B	10'
8H52/9H02	Essais Libres	50	10'
9H05/9H15	Essais Libres	65	10'
9H20/9H35	Essais Chronométrés	MX2A	15'
9H38/9H53	Essais Chronométrés	MX1	15'
9H56/10H11	Essais Chronométrés	125	15'
10H14/10H29	Essais Chronométrés	MX2B	15'
10H32/10H42	Essais Chronométrés	50	10
10H45/11H00	Essais Chronométrés	65	15'
11H05/11H25	Manche 1	MX2A	15'+1T
11H25/11H45	Manche 1	MX1	15'+1T
11H45/12H05	Manche 1	125	15'+1T
12H05/13H45	Repas		
13H45/14H05	Manche 1	MX2B	15'+1T
14H05/14H25	Manche 1	50	8'+1T
14H25/14H45	Manche 1	65	12'+1T
14H45/15H05	Manche 2	MX2A	15'+1T
15H05/15H25	Manche 2	MX1	15'+1T
15H25/15H45	Manche 2	125	15'+1T
15H45/16H15	Entracte		
16H15/16H35	Manche 2	MX2B	15'+1T
16H35/16H50	Manche 2	50	8'+1T
16H50/17H05	Manche 2	65	12'+1T
17H15/17H35	Super Finale	125 + MX2A +MX1	15'+1T
17H40	Remise des Prix	Trophée Gérard CAILLAT	Bon retour...